

LE BORN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 mai 2021 À 20 HEURES 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Étaient Présents : MM. (Mmes) Robert SABATIER, Jean-Luc NEGRO, Baptiste VIALADE, Magalie CHEVRIER, Pascal SVOBODNY, Annie DALLA BETTA, Lurent GARDELLE, Marie-France POUJOL, Richard CHAIRRUAU, Mathieu BARBE, Valérie SENTENAC, Thierry VACHIN, Roland RICHARD.

Absent(s) : Mme Marylène MECH

Secrétaire de séance : Monsieur Baptiste VIALADE.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

.....

1. Organisation matérielle et déroulement des élections départementales et régionales

S'agissant de deux scrutins bien distincts, et compte tenu du contexte sanitaire, il est nécessaire qu'il y ait une organisation matérielle spécifique. Les membres du conseil municipal proposent que le bureau de vote soit installé à la salle des fêtes.

Il est précisé d'autre part que chaque membre du bureau de vote devra être soit vacciné (même partiellement), soit avoir fourni un test négatif.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h les 20 et 27 juin 2021.

L'annexe 1 détaille cette organisation.

2. Mandat de portage de finalisation et de mise en œuvre du schéma d'organisation et de gestion de la ressource en eau.

M. le Maire évoque une non-information sur ce dossier de la part du syndicat concerné (Syndicat Tescou Tescounet).

M. Svobodny, délégué à ce syndicat, confirme ne pas avoir été informé de ce point.

Le conseil municipal décide d'ajourner ce point en attendant plus de renseignement.

3. Possibilité d'opposition au transfert de la compétence en matière de PLU intercommunal

Actuellement, la communauté de communes Val Aïgo n'a pas la compétence en matière de PLU.

Chaque commune gère seule son plan d'urbanisme ou sa carte communale.

Sur ce point, 4 communes se sont déjà opposées à ce transfert.

Dans un échange, les membres du conseil municipal évoquent un mauvais exemple de communes voisines ayant transféré cette compétence à l'échelle intercommunale. Les petites communes y sont visiblement délaissées au profit de communes plus importantes.

Plusieurs questions se posent également : quelle anticipation devons-nous prévoir en sachant que ce transfert de compétence aura malgré tout lieu à moyen terme ? Devons-nous faire évoluer notre carte communale vers un PLU ? Quels sont les véritables risques pour la commune de LE BORN d'un transfert de compétence en matière d'urbanisme ?

Pour l'heure, ces questions demandent d'être approfondies.

Dans son vote, le conseil municipal s'oppose à ce transfert : 11 votes « contre », 0 vote « pour », 2 abstentions (MM. Gardelle et Richard)

4. Suppression de la régie photocopie

Suite aux récentes évolution de la trésorerie, il est conseillé à la commune de Le Born de supprimer la régie photocopie.

En effet, aucune somme d'argent inférieure à 50€ ne peut être remise à la trésorerie. S'agissant de la régie photocopie, à raison de 20 cts par copie, cette somme est difficilement atteinte en un an.

A compter de ce jour, les photocopies faites en mairie seront donc gratuites, **uniquement pour les documents administratifs.**



QUESTIONS DIVERSES

Proposition La Poste/SUEZ : ces deux sociétés proposent l'installation de 3 containers de récupération de masques sur la commune. Si l'idée est bonne, elle est néanmoins rejetée par le conseil municipal vis à vis de son coût : 147€ par an.

Pompier : Le contrôle des bornes incendies de la commune aura lieu entre le 1^{er} et le 30 juin 2021.

Linky : la société ENEDIS prévoit une campagne de changement de compteurs électriques sur notre commune et d'installation du compteur LINKY.

Jardin pédagogique : Sous l'impulsion de M. Vachin, la commission « Développement durable » prévoit une installation du jardin pédagogique le samedi 29 mai. Le matériel a été acheté. L'utilisation du jardin pédagogique par l'école pourra commencer au mois de juin.

Déchets verts : la commission « développement durable » évoque une réflexion autour des déchets verts de la commune. La proposition d'abonnement payant proposée à l'échelle intercommunale n'est pas satisfaisante. Pour l'heure, plusieurs pistes sont à l'étude pour les déchets verts communaux puissent être récupérés et revalorisés.

Conseil des jeunes : La commission « Jeunesse » évoque une réunion prévue en septembre, à destination de tous les jeunes de la commune pour recueillir les points de vue, les besoins, les projets, ... de l'ensemble des enfants et adolescents de Le Born. L'objectif de cette réunion est de toucher un maximum de personnes.

Fête locale : Le feu de la St Jean n'aura pas lieu cette année. La fête locale annuelle du mois de juillet est réalisable. L'organisation de cette fête est laissée au comité des fêtes. M. Gardelle précise que le conseil municipal n'a pas vocation s'opposer ou à autoriser cette fête. Ce type de décision dépend des recommandations nationales ; la mairie doit relayer le cadre sanitaire national en vigueur au moment de la fête. Il est difficile d'anticiper et de connaître quel sera ce cadre et les contraintes en juillet.

Les membres du conseil pensent que le repas ne peut être organisé en l'état. Il peut être envisagé un pique-nique partagé par exemple.

Le conseil municipal reste prudent sur l'organisation de cette manifestation.

Concours de pêche du comité des fêtes : le conseil municipal se positionne favorablement à cette demande du comité, toujours en rappelant la prudence et le nécessaire respect des règles sanitaires en vigueur le jour du concours.

Enquête communale « énergie » : l'enquête sur les énergies diffusée à la fois sur la page Facebook de la mairie et dans le précédent bulletin municipal arrive à son terme. Nous comptabilisons 42 participations.

Les résultats généraux montrent une opposition forte aux éoliennes (92,9%) ainsi qu'une opposition au photovoltaïque au sol (81%). Par contre, 71,4% des participants se montrent favorables à un projet photovoltaïque en toiture à l'échelle de la commune.

Suite à ces résultats, la commission « développement durable » mènera une étude sur le photovoltaïque en toiture (contact auprès d'entreprises) et recevra un conseiller en énergie du conseil départemental pour une étude énergétique de notre commune et nous aider à élaborer une stratégie de développement durable cohérente.

A ce sujet, la demande d'extinction d'éclairage public est toujours en étude auprès du SDEHG.

Panier gourmand : la commune envisage d'offrir aux aînés de la communes (+70 ans) un panier gourmand en remplacement du repas du CCAS qui, cette année encore, n'aura pas lieu.

La commission « action sociale » travaille sur ce point.

Affiché le

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Robert SABATIER

ELECTIONS DEPARTEMENTALES – 20 JUIN 2021

OUVERTURE DU BUREAU DE VOTE : 8 Heures

CLOTURE DU BUREAU DE VOTE : 18 Heures

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Président : SABATIER Robert

Assesseur : ..CHEVRIER Nagalie..

Assesseur : ..CHAIRWAU Richard..

Assesseur : ..RICHARD Roland..

Secrétaire : ..VIAUDE Baptiste..

PERMANENCES POUR LE SCRUTIN

de 8 heures à 10 heures 30 <u>11^h</u>	M. NÈGRES Jean-Luc M. SVOBODNY Pascal
de 10 h 30 à 13 heures <u>11^h à 14^h30</u>	M. VACHIN Thierry M ^{me} NECH Narylène
de 13 heures à 15 heures 30 <u>14^h30 - 18^h</u>	M. CHAIRWAU Richard M ^{me} CHEVRIER Nagalie
de 15 heures 30 à 18 heures	

NB : présence obligatoire des membres du bureau de vote au dépouillement

ELECTIONS REGIONALES – 20 JUIN 2021

OUVERTURE DU BUREAU DE VOTE : 8 Heures

CLOTURE DU BUREAU DE VOTE : 18 Heures

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Président : ... SARATIER Robert

Assesseur : GARDEU Laurent

Assesseur : SNOBODNY Pascal

Assesseur : DALLA BETHA Annie

Secrétaire : VIALADE Baptiste

PERMANENCES POUR LE SCRUTIN

de 8 heures à 10 heures-30 <u>M^a</u>	<u>M^{me} LAJANIE Marie-Claire</u> <u>M^{me} POUSO Marie-France</u>
de 10 h 30 à 13 heures <u>M^a à 14^h30</u>	<u>M^{me} SENTENAC Valérie</u> <u>M^{me} DALLA BETHA Annie</u> <u>M. RICHARD Roland</u>
de 13 heures à 15 heures-30 <u>14^h30 à 18^h00</u>	<u>M. GARDEU Laurent</u> <u>M. VIALADE Baptiste</u>
de 15 heures-30 à 18 heures	

NB : présence obligatoire des membres du bureau de vote au dépouillement